



PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Livret préparatoire aux travaux du GT dans le cadre de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

Groupe thématique- Industrie
Forêt-Bois

Angoulême

10 avril 2024



Sommaire

1	LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE- METHODOLOGIE GENERALE.....	3
1.1	Propos introductifs	4
1.2	Objectifs de la démarche	5
1.3	Panorama des leviers en Nouvelle-Aquitaine.....	7
1.4	Documents et ressources complémentaires.....	11
2	FOCUS SUR LES LEVIERS DE DECARBONATION ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES SUR LES THEMATIQUES « INDUSTRIE / FORET-BOIS ».....	12
2.1	Industrie.....	14
2.2	Produits Bois.....	15
2.3	Gestion des forêts.....	16
2.4	Forêt sous gestion durable.....	17
3	LES CADRES STRATEGIQUES DEPLOYES EN NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES THEMATIQUES « INDUSTRIE / FORET-BOIS »	18
3.1	Schémas, plans et programmations.....	19
3.2	Quelques chiffres clés et indicateurs en Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques « Industrie / Forêt-Bois ».....	20
4	ELEMENTS COLLECTES AUPRES DES COLLECTIVITES.....	22
4.1	Introduction méthodologique.....	23
4.2	Aperçu général de la pertinence et de la mise en œuvre des actions.....	24
4.3	Illustrations complémentaires.....	26



1 La planification écologique- méthodologie générale

1.1 Propos introductifs

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable. C'est un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Après une année de travaux, qui a mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, la France se dote d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique.

L'Etat a ainsi lancé le 28 septembre 2023 dernier, devant les présidents des Régions de France, le principe de « COP régionales » sur la transition écologique, sur le modèle des conférences de partie des Nations unies. Il s'agit notamment de construire un plan d'action « partagé », « d'ici l'été 2024 ».

Chacune de ces « COP territoriales » vise à définir régionalement une feuille de route en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 2030 en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

La circulaire du 29 septembre 2023 présente la transition écologique comme une priorité absolue. Elle insiste, tout particulièrement, sur les axes suivants : la réduction des gaz à effet de serre ; la préservation et la restauration de la biodiversité ; la gestion durable des ressources ; l'adaptation au changement climatique.

Les travaux de la planification écologique se structurent autour de 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action (cf. schéma ci-dessous), qui ont fait l'objet ces derniers mois d'un état des lieux approfondi permettant notamment de rehausser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés sur le territoire français.





L'exercice de la planification écologique en région s'organise sur la base d'une méthodologie nationale proposée par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) et réappropriée par les acteurs en région. Ainsi, le travail se déroule en quatre étapes :



1.2 Objectifs de la démarche

- **Réaliser un diagnostic partagé du territoire :**

Il s'agit d'une étape clé pour cadrer le débat avec les acteurs du territoire et se focaliser sur les enjeux spécifiques du territoire en matière de transition écologique sur lesquels de nouvelles actions sont attendues.

Le diagnostic est conduit à partir de travaux réalisés par le SGPE qui ont permis d'identifier différents leviers pour chaque territoire régional en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (voir la présentation ci-après pour Nouvelle-Aquitaine) et de fixer des objectifs quantitatifs d'ici à 2030 pour réussir la transition écologique en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

A ce titre, l'exercice de diagnostic est orienté spécifiquement sur les enjeux cibles de la transition écologique spécifiques au territoire.

L'exercice de diagnostic fait l'objet d'un travail d'appropriation et d'enrichissement par les acteurs locaux. Ainsi, dans un 1er temps, le diagnostic est consolidé localement avec l'appui du SGPE et avec les représentants des services de l'Etat (directions régionales opérateurs comme l'ADEME et l'AREC) et du conseil régional, experts sur les différents leviers permettant de consolider les leviers et les objectifs quantitatifs associés. Il est éventuellement complété par des éléments issus des plans et cadres stratégiques existants sur le territoire.

Dans un second temps, le diagnostic est enrichi via l'analyse d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités locales visant à identifier les enjeux et les actions mises en œuvre sur les différents leviers de la transition écologique.

In fine, le diagnostic doit permettre d'identifier les thèmes prioritaires du territoire à soumettre au débat afin d'identifier les actions futures à mettre en œuvre et nourrir ainsi la future feuille de route en matière de planification écologique.

- **Conduire un débat :**

Il s'agit ici d'organiser la concertation via des Groupes de Travail (GT) avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire, pour présenter les leviers, faciliter l'appropriation des objectifs et travailler à leur déclinaison opérationnelle. Il s'agit également de concerter à l'échelle des territoires infrarégionaux le choix des actions à mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs et de préparer la mise en œuvre de ces futures actions. Les CRTE pourront constituer un des supports opérationnels de mise en œuvre de la future feuille de route.

- **Établir une feuille de route régionale à l'horizon 2030**

La feuille de route doit identifier les actions à activer ou renforcer pour permettre l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 et matérialisera le choix des engagements pris par le territoire et par secteur (coconstruite avec les acteurs des territoires). Cette feuille de route sera organisée en tenant compte des particularités et des leviers spécifiques des territoires.

Suivant le calendrier initial, la formalisation de la feuille de route régionale doit intervenir d'ici à l'été 2024. Elle constituera le livrable final de la démarche et dont la mise en œuvre sera suivie chaque année.

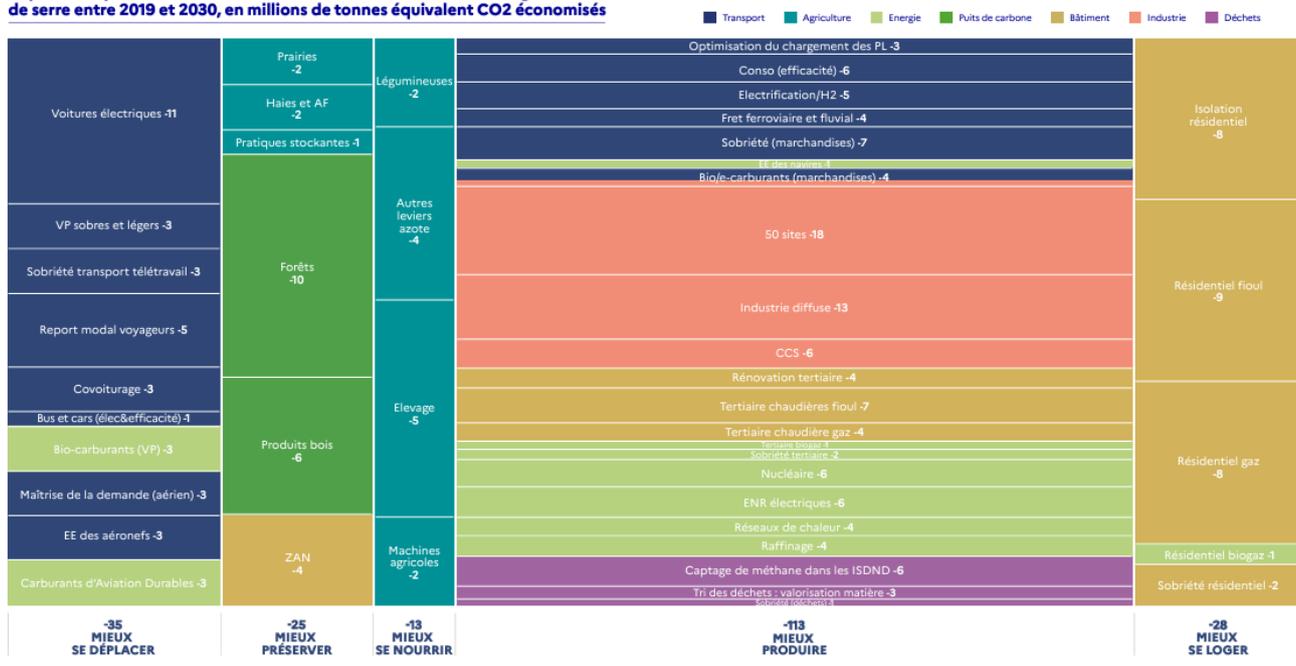
1.3 Panorama des leviers en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison spécifique des travaux de la planification écologique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Sur la base des 6 familles et des 22 chantiers d'action, le SGPE a projeté des objectifs d'ici à 2030 pour répondre aux enjeux de décarbonation et de maintien de la biodiversité en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

L'illustration ci-dessous exprime les réductions de CO2 attendus sur l'ensemble des 43 leviers (30 leviers de décarbonation et 13 leviers de préservation de la biodiversité et des ressources) :

Répartition provisoire des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés



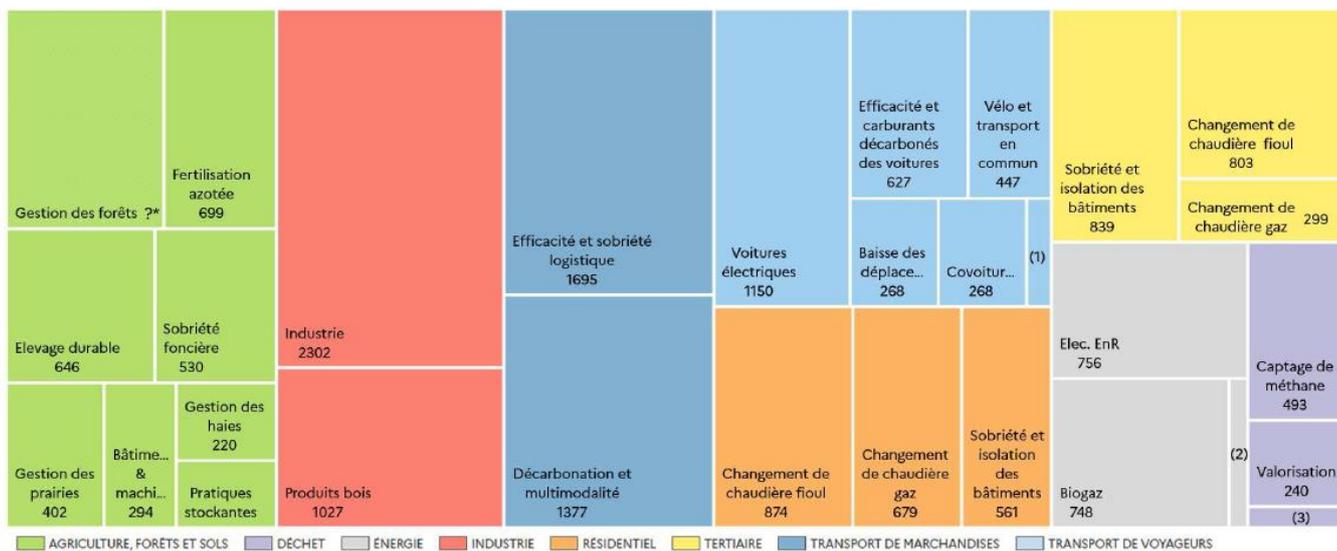
Après un travail à l'échelle nationale mené par le SGPE, une nouvelle étape s'engage dans chaque région afin de faciliter l'appropriation des objectifs déclinés à l'échelle de chacun des territoires et de discuter, à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Suivant les 6 grandes familles (cf. ci-avant), les deux tableaux suivants présentent, de façon distincte et spécifique, pour Nouvelle-Aquitaine :

- Le panorama des leviers de décarbonation et les objectifs quantitatifs de ktCO₂ à économiser pour chacun d'eux d'ici à 2030
- Le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et les objectifs visés d'ici à 2030

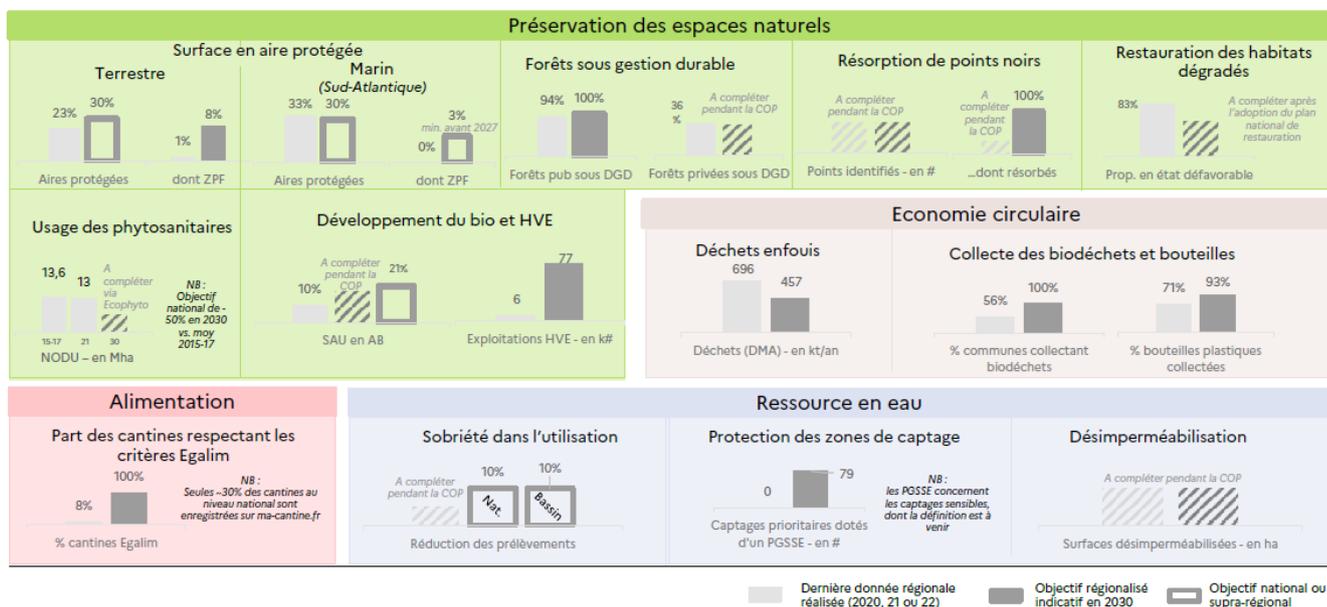
Panorama des leviers de décarbonation pour Nouvelle-Aquitaine (30 leviers)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030²



(1) Bus et cars décarbonés : 76 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 81 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 59 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de biodiversité et de gestion des ressources pour Nouvelle-Aquitaine (13 leviers)



Ces leviers, bien que présentés de manière spécifiques, sont bien interconnectés et aucun des deux panoramas ne prévaut sur l'autre :

- A titre d'exemple, la préservation des forêts sous gestion durable et la décarbonation par le biais des forêts sont étroitement liées,
- La décarbonation liée à la valorisation des déchets et l'économie circulaire sont également imbriquées,
- Les questions foncières se répondent d'un tableau à l'autre (sobriété foncière versus démarche ZAN et zones de protection forte),
- Etc.

Des rapprochements ont donc pu être opérés suivant les leviers dans la suite du document.

Pour certains de ces leviers les objectifs ne sont pas quantifiés. La quantification doit pouvoir se réaliser dans le cadre des travaux engagés en Nouvelle-Aquitaine notamment lors de la phase de diagnostic.

La suite du livret, qui fait partie intégrante de la phase de diagnostic dans le cadre de l'exercice de définition de la feuille de route de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine **détaille l'ensemble de ces leviers pour la thématique** (sur la base des analyses du SGPE révisées, en date du 22 janvier 2024, susceptibles d'être modifiées à nouveau et des analyses réalisées par les différents directions et services de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine et les différents opérateurs spécialisés), ainsi que les objectifs quantitatifs définis, le cas échéant.

Le livret établit également **un état des lieux des principaux cadres stratégiques** définis à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine pouvant contribuer à répondre aux objectifs établis dans le cadre de la Planification écologique, sur ce thème.

Il présente enfin une **analyse des principaux éléments collectés auprès des différents niveaux de Collectivités de la région**, concernant les actions planifiées et mises en œuvre relatives aux leviers activables sur cette thématique.

1.4 Documents et ressources complémentaires

Les publications fournies par le Secrétariat Général à la Planification écologique (SGPE), regroupant l'ensemble des ressources utiles à la territorialisation de la planification écologique, sont accessibles via le site de France Nation Verte :

- <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/publications>

D'autres informations et ressources sont également accessibles via les sites suivants :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/transition-ecologique-des-territoires>
- <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/a-propos/#cop>
- <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/?h=ressources&hp=cHJldmllldz1wb2kuNjUwNDRmMjM4N2EzNTg3ODE5N2NmMjAy#ressources?preview=poi.65044f2387a35878197cf202>



2 Focus sur les leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sur les thématiques « Industrie / Forêt- Bois »

La suite du document présente de manière spécifique les différents leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui ont été identifiés, en lien avec cette thématique, pour la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'exercice de planification écologique et de préparation de la future feuille de route qui viendra détaillée les actions à engager d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs.

Chaque levier est présenté de même manière :

- Une partie « **De quoi parle-t-on ?** » qui permet de donner une définition du levier et de son périmètre.
- Une partie « **Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison** » qui précise l'objectif du levier en ktCO₂ à économiser d'ici 2030 et sa déclinaison



2.1 Industrie

2.1.1 De quoi parle-t-on ?

Le secteur de l'industrie manufacturière (hors activité liée au traitement des déchets et y compris activités de construction) est le 4^{ème} contributeur d'émissions de GES sur le territoire national français. **L'industrie chimique, la fabrication de matériaux de construction (ciment, verre, chaux, tuiles, etc.), la métallurgie et l'industrie agro-alimentaire sont les principales activités émettrices de GES. Environ 1/4 des GES émis par le secteur résulte de processus de fabrication industriels (CGDD, 2020)¹.**

Le levier porte sur **la décarbonation des sites industriels, y compris grands sites** (chaleur biomasse, efficacité énergétique...). La clé de répartition utilisée est celle de **leurs émissions telles que calculées par le CITEPA pour l'année 2018** pour laquelle ces émissions sont régionalisées.

2.1.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 2 302 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : Il n'y a pas d'ordre de grandeur pour ce levier.

¹<https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-de-l-industrie-manufacturiere>

2.2 Produits Bois

2.2.1 De quoi parle-t-on ?

La filière forêt-bois contribue à l'objectif de la SNBC d'atteindre à la neutralité carbone en 2050. En particulier, d'après la SNBC-2, **la contribution des produits bois (bois de construction, meubles, papier, carton...) au puit de carbone serait de 20 Mt CO₂e**. A noter : à l'opposé des produits bois à longue durée de vie qui stockent du carbone hors de l'atmosphère, les produits à courte durée de vie (papier, carton...), ou encore le bois de chauffage (bûches, granulés...) émettent directement dans l'atmosphère le carbone initialement stocké dans les arbres (CITEPA, 2021)².

Le levier porte sur **la structuration et le développement de la filière bois -HORS Bois énergie- pour mieux valoriser ses produits notamment feuillus** (soutien au développement et à la compétitivité, incitation à l'utilisation du bois comme matériel de construction ou de rénovation). Ce levier est très corrélé à la gestion forestière et c'est pourquoi la clé de répartition utilisée a été la surface des forêts

2.2.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 1 027 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : Il n'y a pas d'ordre de grandeur pour ce levier.

² https://www.citepa.org/fr/2021_02_b07/



2.3 Gestion des forêts

2.3.1 De quoi parle-t-on ?

Les forêts retiennent le carbone à la fois dans la biomasse vivante (capture du Co2 par les peuplements forestiers jusqu'à leur maturité) **et morte, dans les matières organiques en décomposition et dans les sols**. On parle alors de « puits forestiers ». 50 millions de tonnes de CO2 sont capturées par les forêts chaque année en France et 15% des émissions de gaz à effet de serre hexagonales sont aujourd'hui compensées par la forêt française (ONF, 2023*). L'entretien et le suivi de l'état des forêts sont donc essentiels.

Le levier porte sur **l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers**.

2.3.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts.



2.4 Forêt sous gestion durable

2.4.1 De quoi parle-t-on ?

Est considérée **sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD)**, quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non (SGPE, 2023)³.

2.4.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif régional quantitatif projeté d'ici 2030 : 100 % des forêts sous gestion durable en 2030.

³ SGPE, 2023. *Conférences des Parties Régionales. Panorama des leviers pour la région Corse*

3 Les cadres stratégiques déployés en Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques « Industrie / Forêt- Bois »





3.1 Schémas, plans et programmations

De nombreux schémas, plans et programmations ont d'ores et déjà été déployés en Nouvelle Aquitaine contribuant à la décarbonation et à la préservation des ressources et de la biodiversité sur ces leviers en région. Parmi eux, figurent en particulier :

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : Premier bilan de mise en œuvre et modifications, Région, déc. 2021 + Rapport d'objectifs du SRADDET, Région, déc. 2019
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII), Région, juin 2022
- Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020-2030 (PRFB), DRAAF, nov. 2020
- Schéma Régional Biomasse Nouvelle-Aquitaine, Préfecture et Région Nouvelle-Aquitaine, aout 2022
- Projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), CRPF, mai 2022
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine 2023-2032
- Feuille de route Décarbonation 2022-2025 de l'ADEME
- Programme France Relance 2022-2026
- Aides forestières au titre du FEADER

Les actions et objectifs portés par ces cadres stratégiques en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources viendront notamment alimenter les discussions lors des différents temps de travail, pour, finalement, nourrir la feuille de route régionale.



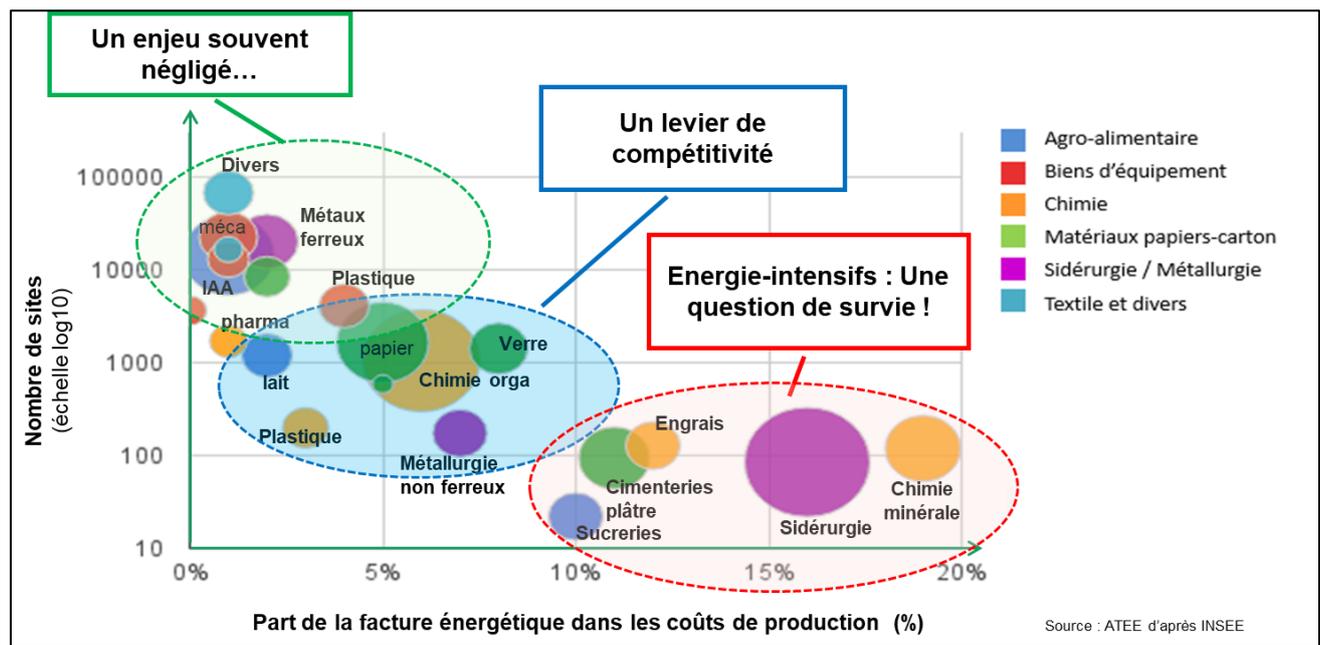
3.2 Quelques chiffres clés et indicateurs en Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques « Industrie / Forêt-Bois ».

Les chiffres ci-dessous (issus des travaux et études disponibles en région) ont pour vocation à illustrer les tendances à l'œuvre en région sur le périmètre du GT, pour répondre aux leviers identifiés par le SGPE. Ils ne sont pas exhaustifs, mais donnent quelques repères quant à l'état d'avancement de diverses actions déployées.

Sur le levier « décarbonation de l'industrie » :

- **485** entreprises accompagnées dans le cadre du programme « Usine du Futur » entre 2020 et 2022 (Néo Terra)
- **423** entreprises intégrées au parcours « Usine Durable » entre 2020 et 2022 (Néo Terra)
- **Signature de « contrats » de transition écologique** avec les sites industriels les plus émetteurs
- **Accompagnement de 53 sites industriels** soumis aux quotas en Nouvelle Aquitaine
- Au titre de la stratégie de décarbonation de l'industrie de l'ADEME :
 - **61 projets lauréats**
 - **783 M€ d'investissement**
 - **161 M€ d'aide accordée**
 - **657 ktCO2e évitées par an**

ZOOM sur la stratégie de décarbonation des du secteur industriel : ADEME, DREAL, DREETS, Conseil Régional



- Des contrats de transition écologique, suivis au niveau national, ont été signés avec les deux plus gros émetteurs régionaux. Il s'agit de **deux cimenteries** qui font partie du top 50 national des sites industriels les plus émetteurs de GES, et qui représentent environ 20% des émissions de la Région (1 MtCO₂eq).
- De plus, **53 sites** (dont la contribution aux émissions régionales d'élève à 42% ou 2,1 MtCO₂eq) sont soumis aux quotas carbone.
- Enfin, il y a une massification des industries diffuses (hors top 100) en s'appuyant sur les relais territoriaux. Cela regroupe environ **14 000 sites** pour dont la part d'émissions de GES régionales est de 38%, soit 1,9 MtCO₂eq.

Sur les leviers « produit bois » et « gestion durable des forêts » :

- **2,4 millions de m³** : potentiel de bois supplémentaire mobilisable estimés à horizon 2027, dont **890 000 m³** de bois d'œuvre, **798 000 m³** de bois d'industrie et **668 000 m³** de bois-énergie
- **10%** des nouveaux logements construits en bois chaque année en Nouvelle-Aquitaine (PRFB, 2016)
- **66%** des volumes de bois récoltés issus de forêts certifiées PEFC gérées durablement (Néo Terra)
- En 2017, **38%** de la surface forestière privée régionale sous Document de Gestion Durable, et **69%** de la surface des propriétés privées supérieures à 4 ha (PFRB)
- **Un objectif d'augmenter de 25% les surfaces forestières sous contrat de gestion durable (PRFB)**



4 Éléments collectés auprès des collectivités





4.1 Introduction méthodologique

Une enquête a été adressée à l'ensemble des Collectivités de Nouvelle Aquitaine sur la base d'un questionnaire proposé par le SGPE, permettant d'analyser la pertinence perçue d'un ensemble d'actions de décarbonation et de préservation de la biodiversité sur la thématique « Industrie / Forêt-Bois » et de recueillir l'état de mise en œuvre de ces mêmes actions pour chacune des collectivités.

Les réponses se répartissent de la manière suivante par collectivité :

Type collectivité	Nb collectivité	Nb fichiers reçus	Taux de retour
Commune	4 356	563	12,92 %
Département	12	7	58,33 %
EPCI	155	81	52,26 %
Région	1	1	100,00 %
Total	4 524	652	14,41 %

638

Nombre de fichiers chargés

Suivi des dépôts des communes

Département	Nombre de communes	Nombre de fichiers reçus	Taux de retour
Charente	365	19	5,21 %
Charente-Maritime	463	100	21,60 %
Corrèze	280	29	10,36 %
Creuse	256	60	23,44 %
Deux-Sèvres	256	21	8,20 %
Dordogne	505	66	13,07 %
Gironde	535	97	18,13 %
Haute-Vienne	195	3	1,54 %
Landes	327	85	25,99 %
Lot-et-Garonne	319	13	4,08 %
Pyrénées-Atlantiques	546	55	10,07 %
Vienne	266	15	5,64 %
Total	4313	563	13,05 %

Suivi des dépôts des EPCI

Département	Nombre d'EPCI	Nombre de fichiers reçus	Taux de retour
Charente	9	4	44,44 %
Charente-Maritime	13	8	61,54 %
Corrèze	9	8	88,89 %
Creuse	9	4	44,44 %
Deux-Sèvres	8	4	50,00 %
Dordogne	20	8	40,00 %
Gironde	28	8	28,57 %
Haute-Vienne	13	8	61,54 %
Landes	18	14	77,78 %
Lot-et-Garonne	12	6	50,00 %
Pyrénées-Atlantiques	9	4	44,44 %
Vienne	7	5	71,43 %
Total	155	81	52,26 %

Liste des dépôts par département

Département	Nom	Nombre de fichier	Population
17	Charente-Maritime	1	655 709
23	Creuse	1	115 995
24	Dordogne	1	412 807
33	Gironde	1	1 636 391
40	Landes	1	418 122
47	Lot-et-Garonne	1	330 844
79	Deux-Sèvres	1	374 481
Total		7	

Nota : La Région a également renseigné le questionnaire. L'analyse du contenu, compte tenu des périmètres de compétences et d'intervention de la Région, n'est pas présenté ici.

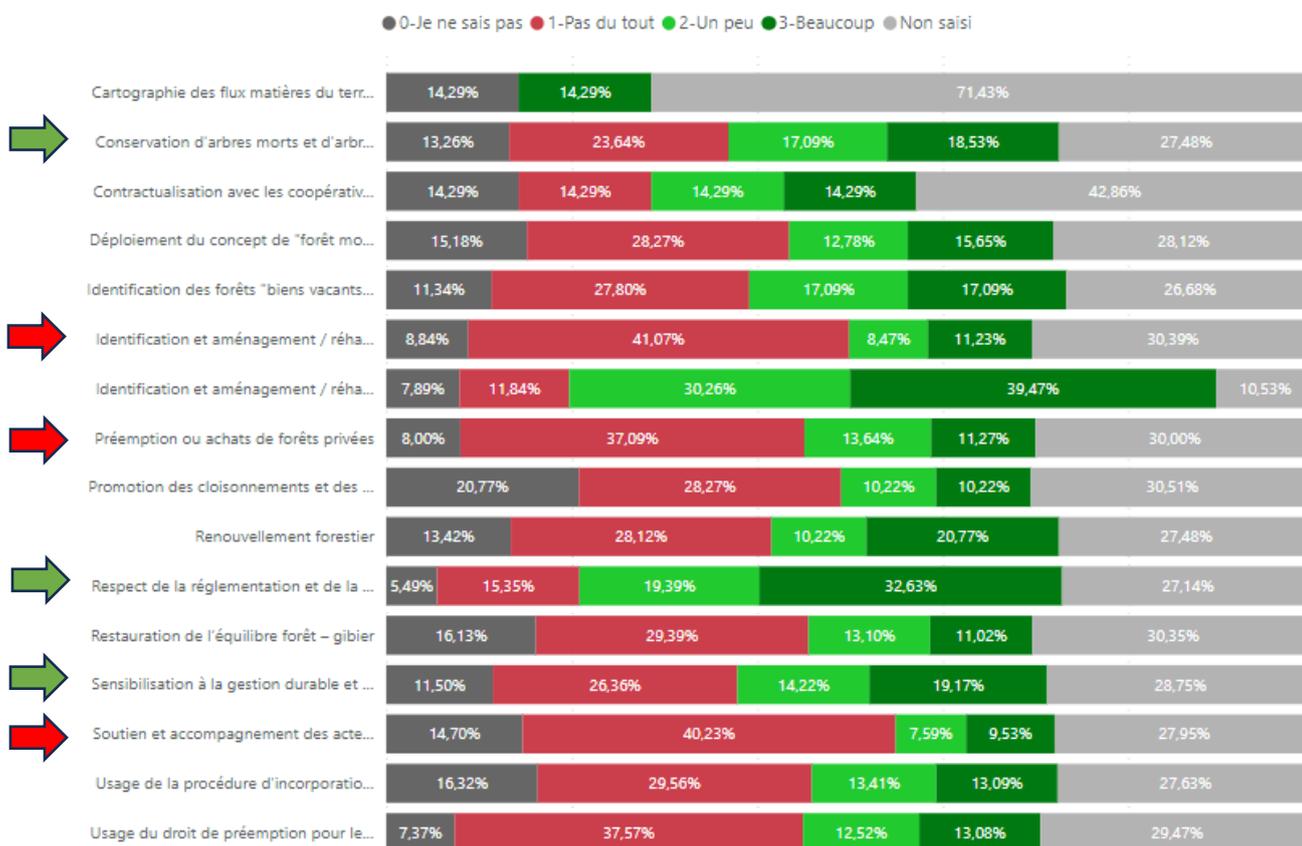
4.2 Aperçu général de la pertinence et de la mise en œuvre des actions

Ces données sont issues des réponses tous niveaux de collectivités confondus, afin de faire un premier état des lieux quant à la pertinence perçue des actions identifiées par le SGPE, ainsi que de l'état de leur mise en œuvre. Auparavant, un tableau recense les actions répertoriées dans le questionnaire du SGPE adressé aux collectivités.

Leviers	Liste des actions SGPE dans le périmètre de ce GT
Décarbonation des sites industriels	Soutien et accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...)
	Cartographie des flux de matière du territoire / Evaluation du potentiel Ecologie Industrielle et territoriale (EIT) pour faire le lien entre les acteurs (mutualisation des flux)
Décarbonation des sites industriels / Sobriété foncière	Identification et aménagement / réhabilitation du foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace
Gestion des forêts	Usage du droit de préemption pour les parcelles forestières en vente
	Usage de la procédure d'incorporation des biens vacants
	Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
	Restauration de l'équilibre forêt-gibier
	Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu
	Renouvellement forestier
	Promotion des cloisonnements et des modes d'exploitation à faible impact sur les sols
	Préemption ou achat de forêts privées
	Identification de forêts "bien vacants et sans maîtres"
	Déploiement du concept de "forêt mosaïque" visant diversifier les essences et les modes de sylviculture
	Contractualisation avec les coopératives forestières
Conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière	

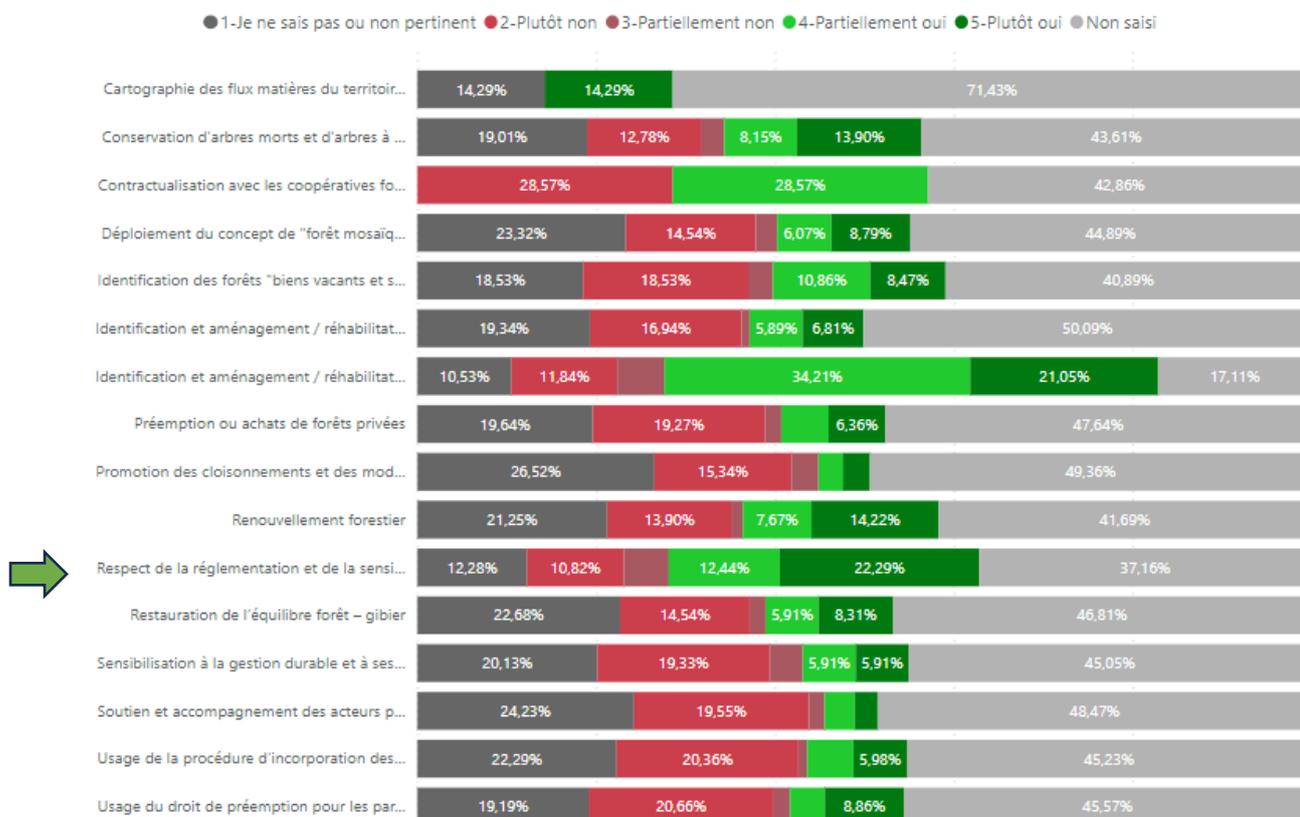
Ces graphiques seront présentés en séance lors de la concertation.

Pertinence perçue des actions tous niveaux de collectivités confondus :



- Les actions pour lesquelles la pertinence semble la plus évidente (tous niveaux de collectivités confondus) sont relatives au respect de la réglementation et la sensibilisation du public pour limiter les départs de feu, ainsi que la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière. La sensibilisation à la gestion durable et ses intérêts pour les propriétaires s'intègre dans cette liste.
- Les actions pour lesquelles la pertinence semble la moins évidente (tous niveaux de collectivités confondus) sont relatives au soutien et à l'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex : cluster H2, réutilisation de chaleur fatale...), mais aussi l'identification et l'aménagement / la réhabilitation du foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace. Enfin, la préemption ou l'achat de forêts privées n'est pas jugée pertinente par une grande partie des collectivités interrogées.

Etat de la mise en œuvre des actions tous niveaux de collectivités confondus :



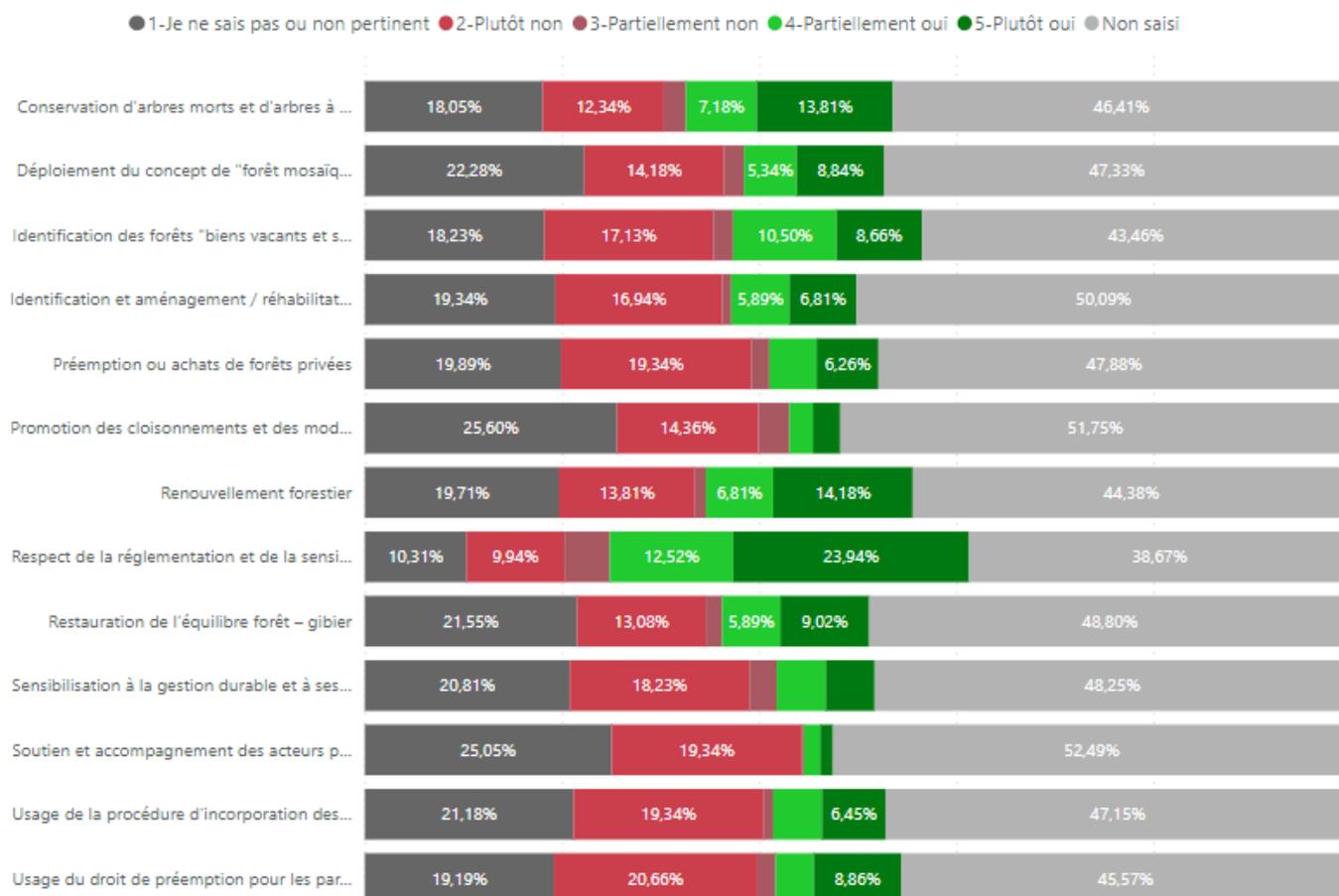
- On observe un très fort taux de « Non saisi », au-dessus de 40% pour la quasi-totalité des actions identifiées par le SGPE.
- Le respect de la réglementation et la sensibilisation du grand public afin de limiter les départs de feu constitue la seule action mise en œuvre par plus d'1/3 des collectivités.
- Enfin, la majorité des actions sont d'un côté estimées « non pertinentes » par les collectivités, et de l'autre pas du tout mises en œuvre (taux entre 10 et 28,5%).

4.3 Illustrations complémentaires

Les illustrations suivantes sont présentées à titre indicatif et ne seront pas détaillées en séance, mais pourront alimenter les réflexions pour les travaux à venir.

4.3.1 Etat de la mise en œuvre des actions par niveau de collectivités

Les communes

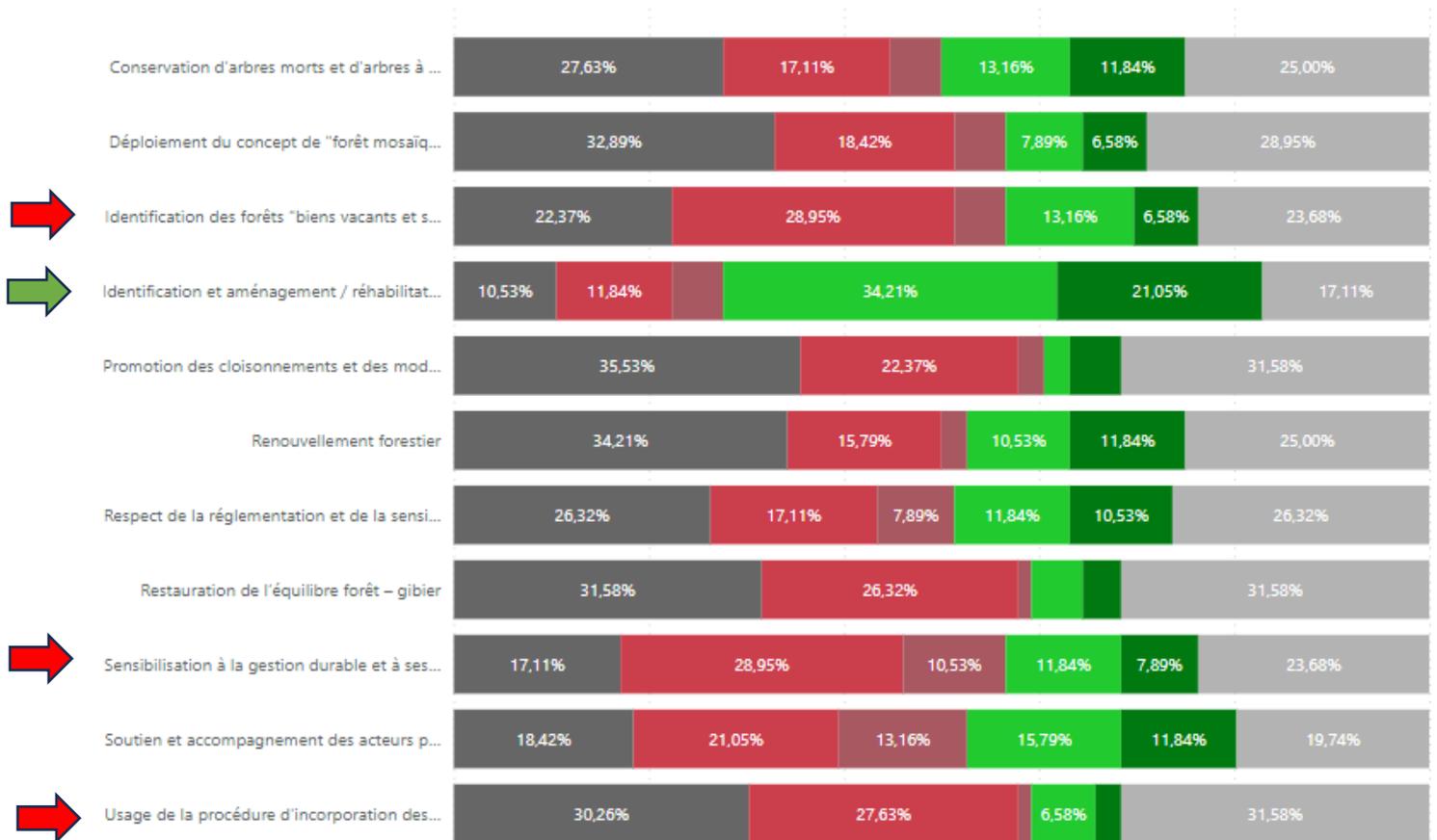


- Presque 50% des communes ne se sont pas prononcées sur l'état de mise en œuvre des actions identifiées par le SGPE sur la thématique « Industrie/Forêt-Bois ».
- Dans la grande majorité des cas, elles ont répondu que les actions n'étaient soit pas pertinentes, soit pas du tout mises en œuvre à l'échelle de leur territoire.



Les EPCI

● 1-Je ne sais pas ou non pertinent ● 2-Plutôt non ● 3-Partiellement non ● 4-Partiellement oui ● 5-Plutôt oui ● Non saisi

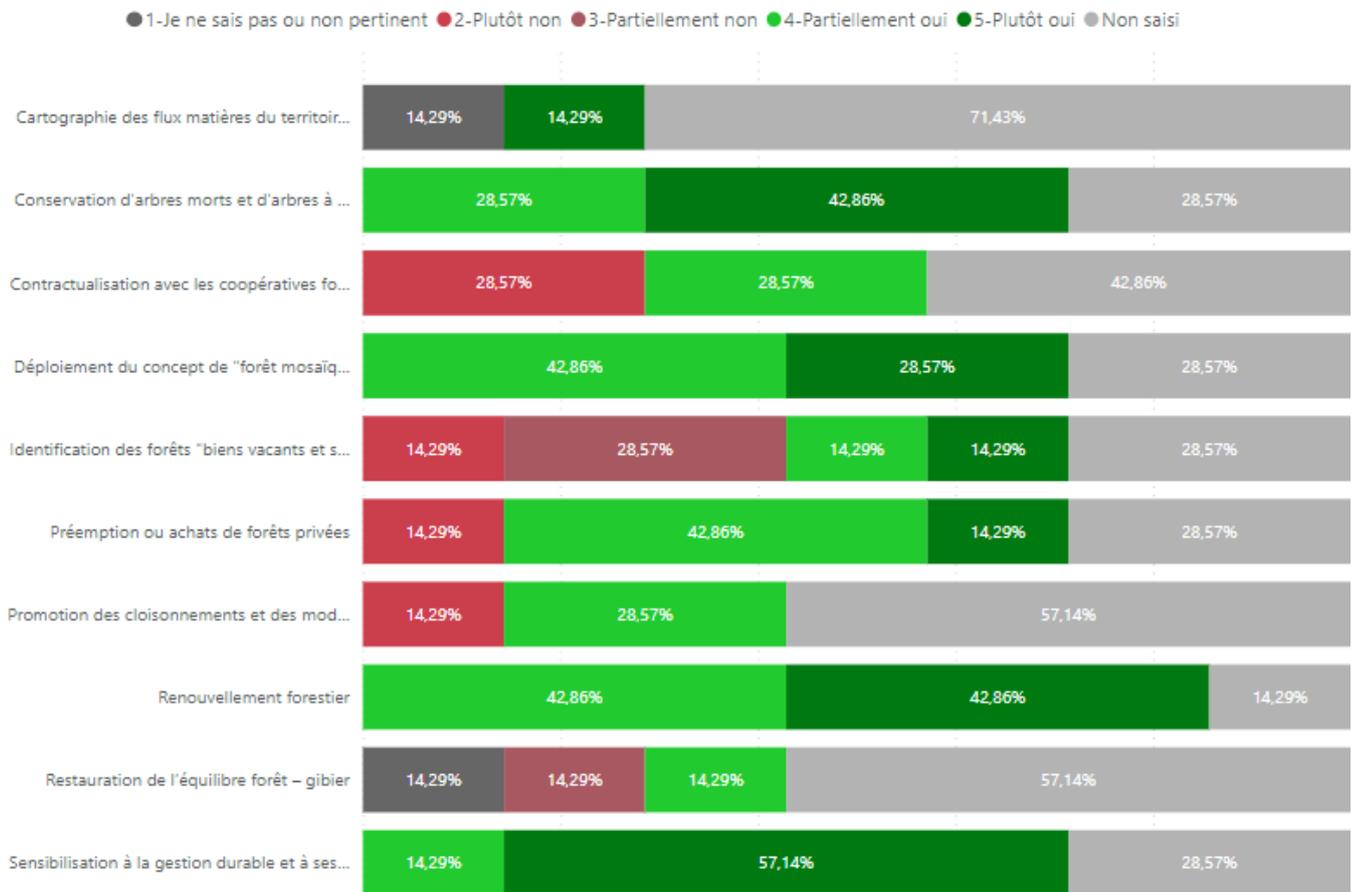


L'identification et l'aménagement / réhabilitation du foncier permettant l'installation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété et de rationalisation de la gestion de l'espace sont des actions pour lesquelles l'état de mise en œuvre est le plus avancé concernant les EPCI.

Néanmoins, bon nombre d'entre eux estiment que les actions identifiées par le SGPE ne sont pas pertinentes pour leur territoire, et par conséquent pas du tout mises en œuvre, notamment dans le cas de l'identification des forêts « bien vacants et sans maîtres », la sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires ou encore l'usage de la procédure d'incorporation des biens vacants.



Les Départements



- Les actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée dans le cas des départements sont la sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires, le développement du concept de « forêts-mosaïques » visant à diversifier les essences et les modes de sylviculture, ou encore la conservation d'arbres morts et à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière.
- Les actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la moins avancée sont l'identification des forêts « bien vacants et sans maîtres » ainsi que la contractualisation avec les coopératives forestières. Il est à noter que la majorité des départements interrogés ne se sont pas prononcés sur la cartographie des flux de matières du territoire / évaluation du potentiel Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) pour faire le lien entre les acteurs (mutualisation des flux) ou encore la promotion des cloisonnements et des modes d'exploitation à faible impact sur les sols.



 04 67 02 29 02

 contact@edater.com

 265, Avenue des États du Languedoc
34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

